



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Délibération relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2016 et les moyens de les couvrir

Séance du Conseil municipal du mardi 16 mai 2017

Vu le crédit d'engagement de F 180'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.05.2015 destiné à la rénovation des fenêtres du bâtiment Colovracum et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 137'823.80, laissant apparaître une économie de F 42'176.20,

Vu les crédits d'engagement de F 2'050'000.- votés par le Conseil Municipal les 13.12.2011 et 04.06.2013 destinés à l'étude et la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL (Société Internationale de Sauvetage du Lac) et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 1'945'391.25, laissant apparaître une économie de F 104'608.75,

Vu les crédits d'engagement de F 117'500.- votés par le Conseil Municipal les 13.05.2014 et 12.05.2015 destinés à l'acquisition d'une parcelle et la réalisation d'un chemin de promenade et d'entretien entre le chemin des Chânats et le Gobé et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 101'092.05, laissant apparaître une économie de F 16'407.95,

Vu le crédit d'engagement complémentaire de F 65'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.11.2013 destiné à l'acquisition d'une partie de 157m2 de la parcelle N° 3742, propriété de la copropriété « La Printanière », sise chemin de la Menuiserie, au prix de F 250 le m2 et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 39'250.-, laissant apparaître une économie de F 25'750.-,

Vu les crédits d'engagement de F 790'000.- votés par le Conseil Municipal les 04.06.2013 et 12.11.2013 destinés à la remise en état de la voie de circulation, au réaménagement du chemin de la Menuiserie, à la création de places de stationnement, sur les parcelles privées N°s 3601 (future DP 3865) et 3677, ainsi qu'à l'acquisition, de 25m2 de la parcelle N° 2116, propriété de Monsieur Jean Boissonnard, au prix de F 30'000 et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 884'374.45, laissant apparaître un dépassement de F 94'374.45,

Vu le crédit d'engagement de F 350'000.- voté par le Conseil Municipal le 10.11.2015 destiné aux travaux de renaturation du Nant des Limites, le long du sentier Sans-Souci et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2016 à F 341'943.55, laissant apparaître une économie de F 8'056.45,

vu le préavis favorable de la commission des Finances & Patrimoine du mardi 2 mai 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le total des dépassements s'élevant à F 94'374.45 et le total des économies à F 196'999.35,

./.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui, c'est l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 94'374.45 pour couvrir le dépassement suivant :
 - F 94'374.45 Crédits destinés à la remise en état de la voie de circulation, au réaménagement du chemin de la Menuiserie, à la création de places de stationnement, sur les parcelles privées N°s 3601 (future DP 3865) et 3677, ainsi qu'à l'acquisition, de 25m2 de la parcelle N° 2116, propriété de Monsieur Jean Boissonnard, au prix de F 30'000;
 2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.
-

